Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260423-26_22-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Date convocation
15 avril 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Procuration : 1

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Florence ROUVRAIS
Valérie BOISGERAULT
Gilbert COMMEUREUC
Candice BROWN
Olivier CESBRON
Mary DUPONT
Mickaël DELOURME
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)
Christophe DUVAL donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance

Roger SOURDAINE

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le quinze avril deux mil vingt-six et sous sa présidence.

THÈME : ADMINISTRATION GÉNÉRALE N°26.21
Objet : Désignation d'un.e représentant.e communal.e pour le COS BREIZH

Monsieur Le Maire expose :
La commune est adhérente au COS BREIZH, Comité des Œuvres Sociales dédié au personnel de la fonction publique territoriale.
Il s'agit d'une association dont l'assemblée est composée de deux collèges paritaires, l'un représentant les personnes morales, l'autre les agents.
Le représentant de la personne morale est un délégué élu.

Proposition :
Vu les statuts de l'association COS BREIZH ;
Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Monsieur Le Maire, Jean-François Bohanne, délégué auprès du COS BREIZH.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur Le Maire de signer les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
Jean-François BOHANNE